



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

Présents : 16

En exercice : 17

Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS, le JEUDI TRENTE MARS**

le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 mars 2023**

Présents : 16

Votants : 16

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 028-2023/03-006 AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT

Le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a engagé deux opérations d'importance :

- la construction de la MAM pour une enveloppe globale de travaux de l'ordre de 400.000€
- la recomposition urbaine pour une enveloppe globale de travaux de l'ordre de 1.500.000€

Il indique que ces travaux ne seront pas complètement réalisés sur l'exercice budgétaire 2023 et qu'il convient de prévoir les sommes afférentes à ces opérations sur plusieurs exercices au moyen de l'outil budgétaire : Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP).

Considérant le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9, le maire propose au conseil municipal les Autorisations de Programme et Crédits de Paiements suivants :

Pour la MAM – opération 3000 maison d'assistantes maternelles :

Autorisation de Programme : 400.000 €

Crédits de Paiement : sur 2023 pour 300.000 € - sur 2024 pour 100.000 €

Pour la recomposition urbaine – opération 6070 aménagement centre bourg :

Autorisation de Programme : 1.500.000 €

Crédits de Paiement : sur 2023 pour 300.000 € - sur 2024 pour 750.000 € - sur 2025 pour 450.000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR,

- *VALIDE les autorisations de programmes et crédits de paiements ci-dessus proposés par le maire pour les projets de construction de la maison d'assistantes maternelles et de recomposition urbaine*
- *AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à intervenir*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'écritusé de réception préfectorale	
Délibération affichée le	jeudi 6 avril 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr